



04 JUIN 2010

16404

URBASER ENVIRONNEMENT SAS Zone Industrielle de Fos sur Mer Route du quai minéralier Lieu dit Caban sud 13270 FOS SUR MER
--

Bourg Saint Andéol, le 31 mai 2010

FACTURE N° 54-417/05-2010

N° Cde : 119/2010
 Réf :
 A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Dépose et repose de 3 motoréducteurs sur tapis 13-14-15 Nettoyage et repli du chantier Suivant offre PG30-04/10-2010 Imputation : <i>9116</i> Analytique : <i>110</i> Echéance : Bon pour accord : <i>Bon pour accord avec Joffe</i> Bon à Payer : <i>8106/10</i> Saisi : <i>Vio</i> Koko : prix forfaitaire <i>16404</i>	850,00
TOTAL HT		850,00
TVA 19,6%		166,60
TOTAL TTC		1 016,60
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		1 016,60

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



04 JUIN 2010
16407

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 31 mai 2010

FACTURE N° 57-414/05-2010

N° Cde : 135/2010
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Fabrication caisson suivant devis JM-21-04/10-11 <div data-bbox="422 1232 1005 1545" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg);"> <p>Imputation : <i>Urb</i> Analytique : <i>Nir</i> Echéance : Bon pour accord : <i>Bon pour accord sur 720p</i> Bon à Payer : <i>8/06/10</i> Saisi : <i>V/S</i> Koko Commentaires :</p> </div> <p>prix forfaitaire</p>	4 884,00
TOTAL HT		4 884,00
TVA 19,6%		957,26
TOTAL TTC		5 841,26
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		5 841,26

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



04 JUIN 2010

16402



URBASER ENVIRONNEMENT SAS
 Zone Industrielle de Fos sur Mer
 Route du quai minéralier
 Lieu dit Caban sud
 13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 31 mai 2010

FACTURE N° 52-206/05-2010

N° Cde :
 Réf : vos ordres de travaux n° 154-157-173
 A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Divers travaux de maintenance avec fourniture selon vos ordres de travaux.	
	ordre de travaux 154	1 395,00
	ordre de travaux 157	180,00
	ordre de travaux 173	332,00
	<p>Imputation : <i>gmb</i></p> <p>Analytique : <i>ms.</i></p> <p>Echéance :</p> <p>Bon pour accord : <i>[Signature]</i></p> <p>prix forfaitaire :</p> <p>Bon à Payer : <i>[Signature]</i></p> <p>Saisi : <i>V.S.</i> Koko : <i>[Signature]</i></p> <p>Commentaires :</p>	
TOTAL HT		1 907,00
TVA 19,6%		373,77
TOTAL TTC		2 280,77
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		2 280,77

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 11 AOÛT 2010
17041

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 juillet 2010

FACTURE N° 110-219/07-2010

N° Cde :
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Travaux de mise en place d'un déflecteur de répartition sur la tête du convoyeur UVO suivant bon n° 0119 accepté par Mr GREGOIRE	45,00														
	Location moyens de manutention	22,50														
<table border="1"><tr><td>Formulation :</td><td>U.S.</td></tr><tr><td>Analytique :</td><td></td></tr><tr><td>Echéance :</td><td></td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td>NIN 9 17/07</td></tr><tr><td>Bon à payer :</td><td>17/08/10</td></tr><tr><td>Saisi :</td><td></td></tr><tr><td>Commentaire :</td><td></td></tr></table>		Formulation :	U.S.	Analytique :		Echéance :		Bon pour accord :	NIN 9 17/07	Bon à payer :	17/08/10	Saisi :		Commentaire :		
Formulation :	U.S.															
Analytique :																
Echéance :																
Bon pour accord :	NIN 9 17/07															
Bon à payer :	17/08/10															
Saisi :																
Commentaire :																
TOTAL HT		67,50														
TVA 19,6%		13,23														
TOTAL TTC		80,73														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		80,73														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 11 9:00 2010
16815

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 11 juillet 2010

FACTURE N° 87-207/07/2010

N° Cde :
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Travaux de maintenance sur site Fermeture + contacteur suivant bon n° 0148 Imputation : Analytique : Echéance : Bon pour accord : Bon à Payer : Saisi : Commentaires :	
	prix forfaitaire :	90,00
TOTAL HT		90,00
TVA 19,6%		17,64
TOTAL TTC		107,64
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		107,64

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 19 JUIN 2010

16820

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 12 juillet 2010

FACTURE N° 92-212/07-2010

N° Cde :
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	<p>Modification tuyauterie fuel sur chaudière Fourniture en galvanisé (manchons, te, coude, raccord) démontage modifications remontage</p> <p>prix forfaitaire :</p> <p>Impression : Analyse : Échéance : Bon pour accord : Bon à payer : Saisi : Commentaire :</p> <p>216 12/07/10 Eko</p>	1 117,52
TOTAL HT		1 117,52
TVA 19,6%		219,03
TOTAL TTC		1 336,55
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		1 336,55

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.

REÇU LE 13 SEP. 2010
17243

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 Août 2010

FACTURE N° 157 - 439 - 08-2010

Cde N° 229 / 2010
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	<p>Divers travaux de maintenance sur le site de Fos / Mer selon notre devis n° P.G - 75 - 08 / 2010 Travaux effectuée semaine 34</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Imputation : Analytique : Echéance : Bon pour accord : Bon pour : Date : 28/09/10 Signature : Contenu :</p> </div> <p>Prix forfaitaire</p>	3 000,00
TOTAL HT		3 000,00
TVA 19,6%		588,00
TOTAL TTC		3 588,00
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		3 588,00

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 13 SEP. 2010
17250

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 Août 2010

FACTURE N° 164 - 438 - 08-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	<p>Remplacement des grilles plastique sur tamiseur crible UVO Attachement N° 249 Travaux effectuée semaine 33</p> <p>Prix forfaitaire</p>	1 395,00
<p>TOTAL HT</p>		1 395,00
<p>TVA 19,6%</p>		273,42
<p>TOTAL TTC</p>		1 668,42
<p>ACOMPTE VERSE</p>		
<p>RESTANT DU</p>		1 668,42

Imputation :
Analytique :
Echéance :
Bon pour accord :
Bon à Payer :
Saisi :
Commentaires :

Handwritten signatures and initials are present over this section.

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 13 SEP. 2010
17 825

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 juillet 2010

FACTURE N° 122-219/07-2010

N° Cde :
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Fabrication et pose d'un déflecteur de répartition en tôle, sur convoyeur 14	765,00														
	suivant bon n° 0143															
<table border="1"> <tr><td>Imputation :</td><td></td></tr> <tr><td>Analytique :</td><td></td></tr> <tr><td>Echéance :</td><td></td></tr> <tr><td>Bon pour accord :</td><td><i>[Signature]</i></td></tr> <tr><td>Bon à Payer :</td><td><i>[Signature]</i></td></tr> <tr><td>Saisi :</td><td>Koko</td></tr> <tr><td>Supplémentaires :</td><td></td></tr> </table>			Imputation :		Analytique :		Echéance :		Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>	Bon à Payer :	<i>[Signature]</i>	Saisi :	Koko	Supplémentaires :	
Imputation :																
Analytique :																
Echéance :																
Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>															
Bon à Payer :	<i>[Signature]</i>															
Saisi :	Koko															
Supplémentaires :																
TOTAL HT		765,00														
TVA 19,6%		149,94														
TOTAL TTC		914,94														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		914,94														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.
En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.
En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 13 SEP. 2010
19052

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 Août 2010

FACTURE N° 166 - 438 - 08-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	<p>Découpe des trémies sous tunnel MAT et distributeur Attachement N° 245 , 247 , 177 Travaux effectuée semaine 32,33,34</p> <p>Prix forfaitaire</p> <p><i>Imputation : Analytique : Echéance : Bon pour accord : [Signature] Bon à [Signature] Date : 29/09/10 Comptabilité :</i></p>	<p>3 300,00</p>
TOTAL HT		3 300,00
TVA 19,6%		646,80
TOTAL TTC		3 946,80
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		3 946,80

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 01 OCT. 2010
17335

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 27 septembre 2010

FACTURE N° 186-439/09-2010

Cde N° 229/2010
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	<p>Divers travaux de maintenance effectués sur le site de FOS SUR MER</p> <p>2 personnes, 35 h par semaine</p> <table border="1"> <tr><td>Imputation :</td><td></td></tr> <tr><td>Analytique :</td><td></td></tr> <tr><td>Échéance :</td><td></td></tr> <tr><td>Bon pour accord :</td><td><i>polp</i></td></tr> <tr><td>Bon à Payer :</td><td><i>8/10/10</i></td></tr> <tr><td>Saisi :</td><td><i>NS</i> Koko :</td></tr> <tr><td>Commentaires :</td><td></td></tr> </table> <p>Prix forfaitaire</p>	Imputation :		Analytique :		Échéance :		Bon pour accord :	<i>polp</i>	Bon à Payer :	<i>8/10/10</i>	Saisi :	<i>NS</i> Koko :	Commentaires :		9 000,00
Imputation :																
Analytique :																
Échéance :																
Bon pour accord :	<i>polp</i>															
Bon à Payer :	<i>8/10/10</i>															
Saisi :	<i>NS</i> Koko :															
Commentaires :																
TOTAL HT		9 000,00														
TVA 19,6%		1 764,00														
TOTAL TTC		10 764,00														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		10 764,00														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REQU LE 01 OCT. 2010
17342

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 27 septembre 2010

FACTURE N° 192-438/09-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Mise en place structure miroir sur trémie travaux effectués en semaine 38 suivant bons n° 197 et 198 <div data-bbox="438 1232 989 1523" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Imputation : <i>gub.</i></p> <p>Analytique : <i>ms</i></p> <p>Échéance :</p> <p>Bon pour accord : <i>prof.</i></p> <p>Bon à payer : <i>8/10/10</i></p> <p>Suivi :</p> <p>Équivalent :</p> </div>	
	Prix forfaitaire	1 485,00
TOTAL HT		1 485,00
TVA 19,6%		291,06
TOTAL TTC		1 776,06
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		1 776,06

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 01 OCT. 2010

17337

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du qual minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 27 septembre 2010

FACTURE N° 187-438/09-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Remplacement bande sur crible UVO SEMAINE 35 suivant bon n° 182															
	<table border="1"> <tr><td>Imputation :</td><td>gub</td></tr> <tr><td>Analytique :</td><td>no</td></tr> <tr><td>Echéance :</td><td></td></tr> <tr><td>Bon pour accord :</td><td>gub</td></tr> <tr><td>Bon à payer :</td><td>8/10/10</td></tr> <tr><td>Saisi :</td><td>Koko :</td></tr> <tr><td>Commentaires :</td><td></td></tr> </table>	Imputation :	gub	Analytique :	no	Echéance :		Bon pour accord :	gub	Bon à payer :	8/10/10	Saisi :	Koko :	Commentaires :		
Imputation :	gub															
Analytique :	no															
Echéance :																
Bon pour accord :	gub															
Bon à payer :	8/10/10															
Saisi :	Koko :															
Commentaires :																
	Prix forfaitaire	1 358,50														
TOTAL HT		1 358,50														
TVA 19,6%		266,27														
TOTAL TTC		1 624,77														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		1 624,77														

Conditions générales sur les détails de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



283

17336

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
 Zone Industrielle de Fos sur Mer
 Route du quai minéralier
 Lieu dit Caban sud
 13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 27 septembre 2010

FACTURE N° 185-438/09-2010

Cde N°
 Réf :
 A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	<p>Remplacement bande sur crible UVO Travaux effectués en semaine 37 suivant bon 0188</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Imputation : <i>attb</i></p> <p>Analytique : <i>no</i></p> <p>Echéance :</p> <p>Bon pour accord : <i>[Signature]</i></p> <p>Bon Payer : <i>[Signature]</i></p> <p>Saisi : <i>[Signature]</i> Koko : <i>[Signature]</i></p> <p>Commentaires :</p> </div> <p>Prix forfaitaire</p>	1 057,50
TOTAL HT		1 057,50
TVA 19,6%		207,27
TOTAL TTC		1 264,77
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		1 264,77

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 01 OCT. 2010
17325

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 27 septembre 2010

FACTURE N° 189-438/09-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Remplacement bande sur crible UVO travaux effectués en semaine 36 suivant bon n° 186 <table border="1"><tr><td>Imputation :</td><td></td></tr><tr><td>Analytique :</td><td></td></tr><tr><td>Echéance :</td><td></td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td></td></tr><tr><td>Bon à payer :</td><td></td></tr><tr><td>Saisi :</td><td></td></tr><tr><td>Commentaire :</td><td></td></tr></table> Prix forfaitaire	Imputation :		Analytique :		Echéance :		Bon pour accord :		Bon à payer :		Saisi :		Commentaire :		1 147,50
Imputation :																
Analytique :																
Echéance :																
Bon pour accord :																
Bon à payer :																
Saisi :																
Commentaire :																
TOTAL HT		1 147,50														
TVA 19,6%		224,91														
TOTAL TTC		1 372,41														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		1 372,41														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE 11 OCT. 2010
17448

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 05 octobre 2010

FACTURE N° 196-438/10-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	<p>Pose armoire électrique travaux effectués en semaine 39 suivant bon n° 0064</p> <table border="1"><tr><td>Imputation :</td><td></td></tr><tr><td>Analytique :</td><td>ULB</td></tr><tr><td>Echéance :</td><td>NIS</td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td><i>[Signature]</i></td></tr><tr><td>Bon à Payer :</td><td></td></tr><tr><td>Saisi :</td><td>VS Koko</td></tr><tr><td>Commentaires :</td><td></td></tr></table> <p>Prix forfaitaire</p>	Imputation :		Analytique :	ULB	Echéance :	NIS	Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>	Bon à Payer :		Saisi :	VS Koko	Commentaires :		1 080,00
Imputation :																
Analytique :	ULB															
Echéance :	NIS															
Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>															
Bon à Payer :																
Saisi :	VS Koko															
Commentaires :																
TOTAL HT		1 080,00														
TVA 19,6%		211,68														
TOTAL TTC		1 291,68														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		1 291,68														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.

99



REÇU LE 11 OCT. 2010
17h49

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 05 octobre 2010

FACTURE N° 195-438/10-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Intervention sur crible UVO travaux effectués en semaine 39 suivant bon n° 0062 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> Imputation : Analytique : Echéance : Bon pour accord : <i>[Signature]</i> Bon à Payer : Saisi <i>MS</i> Koko : <i>[Signature]</i> Commentaire : </div> Prix forfaitaire	180,00
TOTAL HT		180,00
TVA 19,6%		35,28
TOTAL TTC		215,28
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		215,28

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation
Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.
En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.
En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



REÇU LE

1760

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

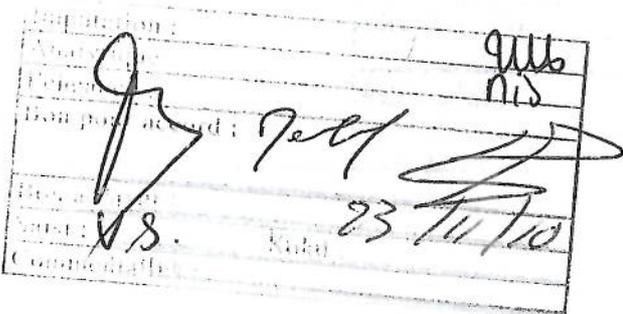
Bourg Saint Andéol, le 30 Octobre 2010

FACTURE N° 218-438/10-2010

Cde N°

Réf :

A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Modif sur BRS suivant bon n° 067  Prix forfaitaire	540,00
TOTAL HT		540,00
TVA 19,6%		105,84
TOTAL TTC		645,84
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		645,84

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.

320



myt

REÇU LE 29 NOV. 2010
17810

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 24,11,2010

FACTURE N° 229-438/11-2010

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT
	Divers travaux de fabrication et pose sur le site de Fos / Mer Divers travaux de modification <div data-bbox="478 1209 1053 1512" data-label="Text"> <p>Imputation : myt 2016 Annexe : Echéance : Bon pour le client MNH 29-11 Bon à payer 30/11/10 Saisi : Commentaires :</p> </div>	
	Montant forfaitaire	9 631,00
TOTAL HT		9 631,00
TVA 19,6%		1 887,68
TOTAL TTC		11 518,68
ACOMPTE VERSE		
RESTANT DU		11 518,68

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.
En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.
En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.

378



715

REÇU LE 29 NOV. 2010
17809

URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30,11,2010

FACTURE N° 228-438/11-2010

Cde N° 229/2010
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

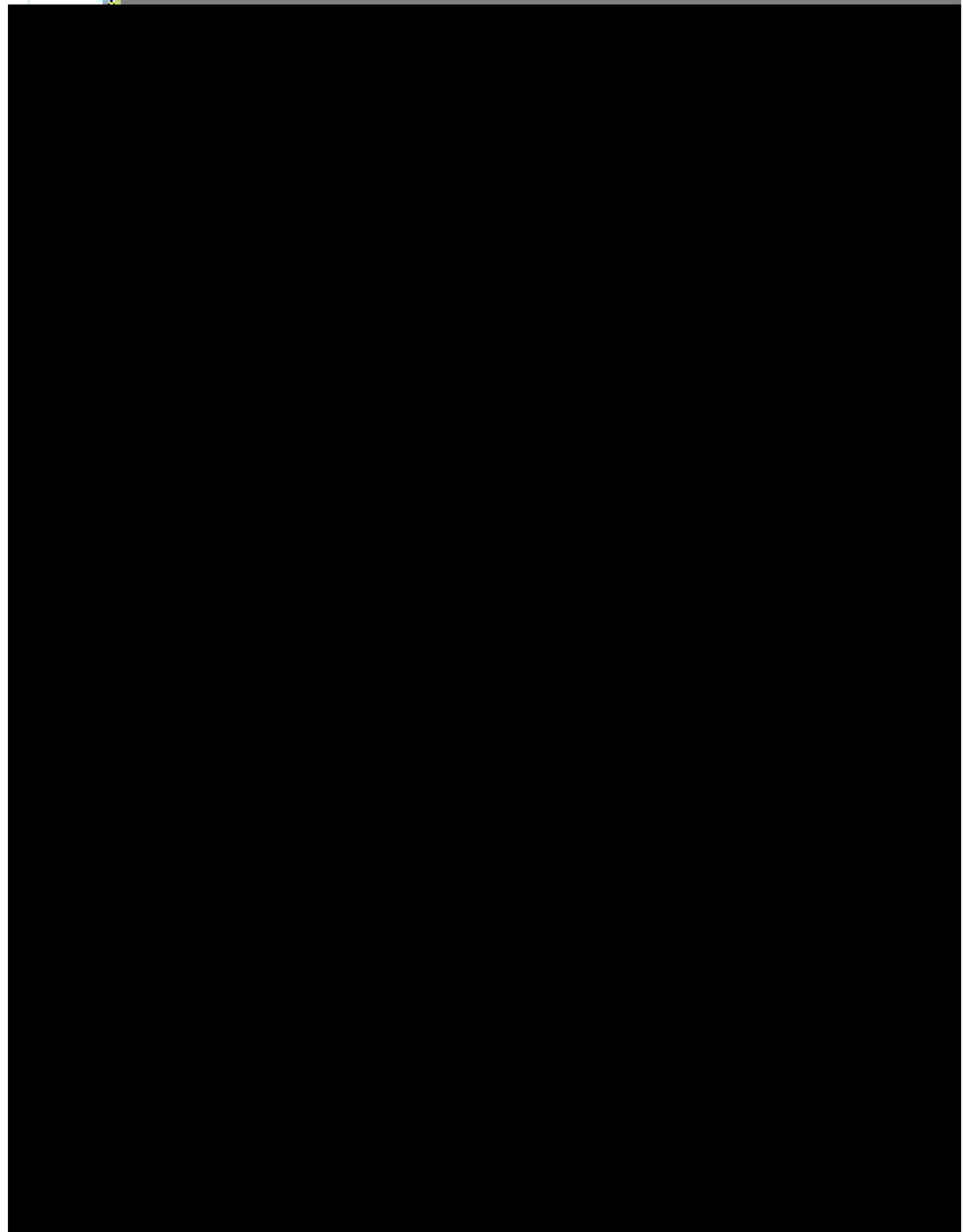
REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT																					
	Mise à disposition d'un conteneur atelier pour les mois de septembre , octobre , novembre 1200 € mensuel x 3 mois	3 600,00																					
<table border="1"> <tr><td>Imputation :</td><td>MIS</td><td>2016</td></tr> <tr><td>Analytique :</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Echéance :</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Bon pour accord :</td><td><i>[Signature]</i></td><td></td></tr> <tr><td>Bon à payer :</td><td>30/10/10</td><td></td></tr> <tr><td>Saisi :</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Commentaires :</td><td></td><td></td></tr> </table>		Imputation :	MIS	2016	Analytique :			Echéance :			Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>		Bon à payer :	30/10/10		Saisi :			Commentaires :			
Imputation :	MIS	2016																					
Analytique :																							
Echéance :																							
Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>																						
Bon à payer :	30/10/10																						
Saisi :																							
Commentaires :																							
TOTAL HT		3 600,00																					
TVA 19,6%		705,60																					
TOTAL TTC		4 305,60																					
ACOMPTE VERSE																							
RESTANT DU		4 305,60																					

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.





SOCIETE URBASER

Route du quai minéralier
ZI Fos sur Mer
Lieu dit caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 30 novembre 2010

FACTURE N° 237-438/11-2010

N° Cde :
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Diverses prestations effectuées en semaine 47 suivant bons d'attachement n° 209 - 210 - 211 - 212 - 213 <table border="1" data-bbox="486 1411 1037 1713"><tr><td>Imputation :</td><td>alb</td></tr><tr><td>Analytique :</td><td>ND</td></tr><tr><td>Echéance :</td><td></td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td></td></tr><tr><td>Bon à Payer :</td><td>8/12/11</td></tr><tr><td>Saisi : <input checked="" type="checkbox"/></td><td>Koko :</td></tr><tr><td>Commentaires :</td><td></td></tr></table>	Imputation :	alb	Analytique :	ND	Echéance :		Bon pour accord :		Bon à Payer :	8/12/11	Saisi : <input checked="" type="checkbox"/>	Koko :	Commentaires :		5 149,00
Imputation :	alb															
Analytique :	ND															
Echéance :																
Bon pour accord :																
Bon à Payer :	8/12/11															
Saisi : <input checked="" type="checkbox"/>	Koko :															
Commentaires :																
TOTAL HT		5 149,00														
TVA 19,6%		1 009,20														
TOTAL TTC		6 158,20														
ACOMPTÉ VERSE																



URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 28 février 2011

FACTURE N° 20-107/02-2011

Cde N°
Réf :
A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Prestations effectuées sur votre site de FOS SUR MER 3 personnes en semaine 5 suivant bon n°002 <table border="1"><tr><td>Imputation :</td><td></td></tr><tr><td>Analytique :</td><td>206</td></tr><tr><td>Echéance :</td><td>NS</td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td><i>[Signature]</i></td></tr><tr><td>Bon à Payer :</td><td><i>[Signature]</i></td></tr><tr><td>Saisi :</td><td>15/07/11</td></tr><tr><td>Commentaires :</td><td>Koko :</td></tr></table>	Imputation :		Analytique :	206	Echéance :	NS	Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>	Bon à Payer :	<i>[Signature]</i>	Saisi :	15/07/11	Commentaires :	Koko :	3 335,64
Imputation :																
Analytique :	206															
Echéance :	NS															
Bon pour accord :	<i>[Signature]</i>															
Bon à Payer :	<i>[Signature]</i>															
Saisi :	15/07/11															
Commentaires :	Koko :															
TOTAL HT		3 335,64														
TVA 19,6%		653,79														
TOTAL TTC		3 989,43														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		3 989,43														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.



URBASER ENVIRONNEMENT SAS
Zone Industrielle de Fos sur Mer
Route du quai minéralier
Lieu dit Caban sud
13270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 28 février 2011

FACTURE N° 22-107/02-2011

Cde N°

Réf:

A l'Attention du : Service Facturation

REFERENCE	DESIGNATION	MONTANT HT														
	Prestations effectuées sur votre site de FOS SUR MER 3 personnes en semaine 6 suivant bon n°003 location nacelle matériel	4 519,44 2 340,00 158,65														
<table border="1"><tr><td>Imputation :</td><td></td></tr><tr><td>Analytique :</td><td>Elb</td></tr><tr><td>Echéance :</td><td>n.s.</td></tr><tr><td>Bon pour accord :</td><td></td></tr><tr><td>Bon à Payer :</td><td></td></tr><tr><td>Saisi :</td><td>15/07/11</td></tr><tr><td>Commentaires :</td><td></td></tr></table>		Imputation :		Analytique :	Elb	Echéance :	n.s.	Bon pour accord :		Bon à Payer :		Saisi :	15/07/11	Commentaires :		
Imputation :																
Analytique :	Elb															
Echéance :	n.s.															
Bon pour accord :																
Bon à Payer :																
Saisi :	15/07/11															
Commentaires :																
TOTAL HT		7 018,09														
TVA 19,6%		1 375,55														
TOTAL TTC		8 393,64														
ACOMPTE VERSE																
RESTANT DU		8 393,64														

Conditions générales sur les délais de paiement et de facturation

Le règlement de la facture s'effectue, par BO à 45 jours dès réception de celle-ci.

En cas de règlement anticipé, un escompte de 2 % sera accordé sur le montant total de la facture.

En cas de retard de règlement une pénalité de 3% sur le montant de la facture, si le délai de la date de paiement est dépassé.